

# Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 6 • Numéro 1 | Janvier 2009

## BILAN 2007 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### Bond de plus de 20 % du taux de diversion

Récemment, la CMQ annonçait que le taux de diversion des matières résiduelles provenant des 27 municipalités de la Rive-Nord de son territoire a bondi de 22 % à 43 % en moins de trois ans. En effet, entre 2005 et 2007, les matières ainsi détournées de l'enfouissement et de l'incinération sont passées de 60 221 à 111 243 tonnes, une augmentation de 85 % en deux ans.

La quantité de matières éliminées (enfouies ou incinérées) diminuait de 1,3 %, alors que les matières résiduelles gérées par les municipalités faisaient un bond de 23 %, une conséquence directe de l'importante période de croissance économique vécue par la région. Parallèlement, les améliorations apportées à la collecte sélective entraînaient une augmentation de 84 % des quantités de matières recyclées entre 2002 et 2007, alors que l'implantation ou la modernisation des éco-centres permettait de quadrupler la quantité d'encombrants valorisés.

La CMQ croit néanmoins que des efforts additionnels devront être consentis, particulièrement dans le domaine de la mise en valeur des matières organiques, lesquelles représentent plus de 40 % des matières résiduelles totales. Pour ce faire, les municipalités devront avoir accès à des revenus supplémentaires. En octobre dernier, les élus de la CMQ ont d'ailleurs adopté une résolution en ce sens, adressée au gouvernement du Québec.

## LES COMMUNAUTÉS URBAINES ET MÉTROPOLITAINES DE LYON, BORDEAUX, QUÉBEC ET MONTRÉAL CONSOLIDENT LEURS LIENS

### Signature d'une convention de partenariat

Les présidents de ces quatre communautés ont signé une convention de partenariat ayant pour objectifs de consolider les liens entre les élus de ces collectivités, de partager leurs approches en matière de gouvernance et de bonnes pratiques tout en identifiant des domaines de coopération possible.

La convention de partenariat donnera lieu à une série de trois rencontres. La première, tenue à Montréal en octobre dernier, a porté essentiellement sur les thèmes de l'attractivité et de la compétitivité. Les deux autres rencontres auront lieu à Bordeaux et à Lyon et traiteront d'enjeux stratégiques qui touchent la population, soit le développement économique, l'aménagement et l'urbanisme, le transport, l'habitation et le logement social, l'environnement et le développement durable.

Cette série d'échanges multilatéraux est réalisée avec le soutien du ministère des Relations internationales du Québec et du Service de coopération et d'action culturelle du Consulat de France dans le cadre du *Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée*.

## L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE

### La CMQ modifie son règlement pour la municipalité de Stoneham-Tewkesbury

Désireuse de baliser le développement de l'énergie éolienne sur son territoire, la CMQ a adopté en 2007 un règlement de contrôle intérimaire (RCI) entré en vigueur le 19 juin de la même année.

Des études réalisées récemment, notamment sur les paysages, démontrent que certaines portions des territoires des municipalités de la CMQ pourraient permettre l'implantation d'éoliennes, tout en respectant les objectifs et principes directeurs mis de l'avant en cette matière, qui sont :

- Assurer la protection et le bien-être des populations relativement aux implantations d'éoliennes;
- Protéger les ressources naturelles, touristiques, patrimoniales et paysagères du territoire;
- Maintenir et préserver la faune et ses habitats en regard des implantations d'éoliennes;
- Assurer des conditions économiques favorables au développement éolien;
- Permettre aux municipalités de la CMQ de saisir des opportunités dans le domaine éolien.

Afin de permettre à la municipalité de Stoneham-Tewkesbury de saisir les opportunités offertes par un nouvel appel d'offres d'énergie éolienne d'Hydro-Québec, la CMQ a donc modifié le RCI à l'égard de son territoire (n° 2008-28 entré en vigueur le 22 décembre dernier), selon les principes directeurs mentionnés plus haut. Ce règlement est disponible sur notre site internet ([www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca); voir le volet « Publications/Règlements de la CMQ »).

## ÉMISSION D'AVIS AU MAMR ET À LA CPTAQ

### Récapitulation du dernier trimestre

Tel que prescrit par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CMQ est régulièrement appelée à émettre des avis auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions et de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Voici les principaux avis émis au cours du dernier trimestre :

- Règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré modifiant les dispositions relatives à la protection des cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable (MAMR)
- Modification du schéma d'aménagement et de développement et RCI de la MRC de Bellechasse (MAMR)
- Modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix (MAMR)
- Ville de Lévis :
  - o La Grande Plée Bleue – autorisation d'usage autre qu'agricole (conservation) (CPTAQ)
  - o RCI visant à mettre en œuvre une stratégie de gestion de fonction résidentielle (MAMR)

## ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

### Les maires réclament un investissement immédiat dans l'infrastructure publique

Les maires du conseil d'administration de l'Alliance, dont fait partie M. Régis Labeaume à titre de président de la CMQ, se sont réunis en décembre dernier à Toronto dans le cadre de leur assemblée semestrielle. Ils ont adopté une résolution faisant appel aux gouvernements nationaux du Canada et des États-Unis pour la préparation urgente d'une série de mesures de relance économique en vue d'accélérer les investissements dans l'infrastructure publique, de créer des emplois et de promouvoir une économie et un environnement sains et durables dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

## ÉCONOMIE DES 20 RÉGIONS MÉTROPOLITAINES CANADIENNES ET AMÉRICAINES

### La région de Québec améliore son rang canadien

En 2007, lorsque comparée à ses semblables en matière de développement économique, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec se classe 6<sup>e</sup> parmi 20 régions métropolitaines du Canada et du nord-est des États-Unis. Au niveau canadien, elle se classe 3<sup>e</sup>, n'étant devancée que par Calgary et Edmonton. Cette position canadienne s'améliore de manière constante, puisqu'elle se situait au 5<sup>e</sup> rang en 2005 et au 4<sup>e</sup> rang en 2006.

Telles sont les principales conclusions qui se dégagent de la troisième étude d'étalonnage réalisée par le Conference Board du Canada pour le compte de la Communauté métropolitaine de Québec et de Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

Pour la troisième année consécutive, c'est dans la région métropolitaine de Québec qu'il est le plus économique de faire des affaires, grâce principalement aux faibles coûts de main d'œuvre, de transport et de location des installations dont les entreprises peuvent profiter. Le produit intérieur brut (PIB) réel de la RMR de Québec a également crû de 3,1 % entre 2006 et 2007, ce qui place Québec au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines de comparaison, derrière Calgary, Edmonton et Winnipeg. Le taux de croissance du PIB réel de la région métropolitaine de Québec surpasse d'ailleurs le taux canadien pour une septième année consécutive.

La région métropolitaine de Québec fait cependant toujours face à un certain nombre de défis auxquels elle devra s'attaquer. Malgré une bonne progression du PIB régional au cours des dernières années, son PIB réel par habitant (33 900 \$) la place au 19<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines de comparaison. Elle est également devancée par 17 agglomérations au chapitre des revenus disponibles par habitant, et ce, malgré une croissance de 4,5 % de ces derniers en 2007.



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Bâtir. Dans un même esprit.**

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Québec (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à [info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca).

**[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)**